PICARDIE
NATURE
le guide trimestriel du GEPOP

N° 1 - MARS 1978

A.G. 1978 : ENVIRONNEMENT, PROTECTION ET ORNITHOLOGIE.

Créé il y aura bientôt dix ans et issu de la simple section L.P.O., le GEPOP a fondé son action sur l'éducation populaire, la protection sur la base de l'étude scientifique de la nature sur le terrain.
Mais vouloir préserver, les oiseaux en l'occurence, pose le problème de la gestion même du milieu naturel, des relations entre l'Homme, son organisation socio-économique, et, la Nature.

Dans ce sens, l'Assemblée générale réunie le 4 février 1978, a particulièrement insisté sur l'importance de l'action de CHACUN en matière de protection, d'aménagement rationnel de l'environnement. Dans le quartier, la commune, le lieu du travail ou des études, il faut rassembler, sensibiliser, faire prendre position. Non seulement défendre, protéger, mais aussi avancer des solutions constructives en liaison avec le Conseil d'Administration si nécessaire.

L'Assemblée a rappelé l'importance de l'étude de l'avifaune comme un indicateur "aisé" et "privilégié" de l'évolution du milieu naturel dans notre Région.

Elle a décidé de modifier le titre de l'Association en "GROUPE ENVIRONNEMENT- PROTECTION-ORNITHOLOGIE en PICARDIE" (GEPOP) et de ses statuts qui prévoient notamment de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur la protection de la nature.

A cet égard, l'arrêté du 10 février 1978 des Ministres de la Culture et de l'Environnement, et, de l'équipement AGREANT le GEPOP au titre du CODE de l'URBANISME et de la LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE sur le ressort des 3 départements picards Aisne-Oise-Somme, lui confère des moyens nouveaux de faire entendre ses justes préoccupations pour la sauvegarde de la nature.

Un tiers des membres du Conseil d'Administration étant à renouveler, outre les membres sortants reconduits, un nouveau membre a été élu : M. Vincent LEFEVRE, lycéen.

GROUPE ENVIRONNEMENT – PROTECTION – ORNITHOLOGIE en PICARDIE – Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature – Agréé par les ministères de la Culture et de l'Environnement, de l'Equipement (loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports – MUSEE DE PICARDIE – 80000 – AMIENS – (C.C.P. LILLE 872.02)

Président : M. Noël RANSON – Gérant des Publications : M. Philippe DUTILLEUX - Adhésions : de soutien : 50 F, normale : 25 F, moins de 16 ans : 10 F.